



Dispositif National de mise en œuvre  
de l'Initiative pour la Transparence  
dans les Industries Extractives

# TERMES DE REFERENCES

---

## COMMISSION SUIVI EVALUATION

## **CONTEXTE**

L'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives est une Norme mondiale qui promeut la transparence, la bonne gouvernance et la responsabilité dans l'utilisation des revenus issus de l'extraction pétrolière, gazière et minière dans les pays riches en ressources naturelles. Dans les pays membre de l'ITIE, les compagnies déclarent les paiements versés (impôts, droits miniers, taxes sur le bénéfice, royalties) aux gouvernements au titre de l'exploitation pétrolière, gazière ou minière ; les gouvernements aussi transmettent les recettes perçues. Le domaine des industries extractives occupe une place de choix dans le cadre de la planification du développement économique et social du Niger. Cette place s'articule autour des orientations définissant les actions qui seront conduites pour accroître la valeur retenue au profit des Nigériens.

L'inscription dans la Constitution de dispositions sur la bonne gouvernance des industries extractives prenant en compte le souci de l'information citoyenne, de l'obligation de rendre compte donc de redevabilité, de protection de l'environnement, de préservation des intérêts des générations présentes et futures et du développement local participe de cet engagement de faire jouer au secteur minier et pétrolier le rôle de moteur de développement économique et social. La mise en œuvre de l'ITIE s'inscrit dans une démarche de gouvernance globale afin d'améliorer la gestion des Industries Extractives : ce qui devrait ramener le Niger dans son statut de pays conforme.

. Pour mener à bien toutes les missions, le GMC du DN/ITIE a mis en place une commission en charge du suivi-évaluation pour une meilleure maîtrise des résultats de mise en œuvre du processus ITIE facilitant ainsi l'implication de tous les acteurs pour une bonne appropriation du processus.

## **OBJECTIFS**

La commission Suivi Evaluation avec l'appui du Secrétariat Permanent de l'ITIE, est chargée d'assurer le suivi et l'évaluation de l'ensemble des activités du DN/ITIE.

## **RESULTATS ATTENDUS**

- Des outils de suivi et d'évaluation des activités du DN/ITIE sont élaborés et mis en œuvre
- Les rapports d'avancement et d'évaluation de l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE sont élaborés

## **TACHES**

La commission « Suivi Evaluation » a pour mandat d'assister le GMC dans le cadre de la mise en œuvre des activités de suivi évaluation. A ce titre elle est chargée :

- D'élaborer des outils de suivi des activités du GMC (tableau de bord, fiches de suivi) ;
- De faire le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations issues des Rapports ITIE et des mesures correctives de la validation;
- D'assurer le suivi et la documentation de l'impact de l'ITIE au Niger, à travers le rapport d'avancement.
- Suivi de la mise en œuvre du plan d'actions et élaboration d'un rapport périodique pour les étapes de la mise en œuvre
- Suivi de l'exécution des mesures correctives, des recommandations et des décisions
- D'assister le secrétariat dans le suivi -évaluation des activités du GMC

## **FONCTIONNEMENT**

La commission Suivi Evaluation se réunit une fois par mois sur convocation de son président ou à chaque fois que de besoin sur proposition d'un de ses membres. Son secrétariat est assuré par un membre du secrétariat technique du DN/ITIE.

La commission peut faire appel à toute personne dont la compétence s'avère nécessaire pour l'accomplissement de ses missions.